



**Commune de PFULGRIESHEIM**  
**Séance du 11 octobre 2019**

**Membres présents** : M. le Maire, André JACOB, Mrs les Adjoints au Maire, Claude AFFOLTER, Liliane BAUER et Gérard DURINGER,

Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST et Elodie ROTH.

**Absents excusés** : M. Paul LOSSEL, Mmes Stéphanie MICHEL, Michèle MEHN

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2019 est adopté.

## **1. TRAVAUX EN COURS**

### **Travaux de voirie – réaménagement de la RD 64 rue d’Offenheim : présentation de l’avant-projet**

Le plan d’avant-projet en date du 30 septembre 2019 remanié suite aux observations inscrites au compte-rendu de la séance du 6 septembre est présenté à l’assemblée.

M. Sébastien DURST demande que soit consignée au procès-verbal sa demande de mise en place de barrières de ville autour du parvis, de part et d’autre de l’entrée de la rue de la Moutarde, et de part et d’autre de la rue des Acacias, ou à défaut de bordures hautes de trottoirs, pour protéger la circulation des piétons et plus particulièrement les enfants se rendant à pied à l’école.

Il est proposé d’encadrer l’entrée de la rue de la Moutarde avec des trottoirs hauts et de mettre en place deux barrières de ville de part et d’autre de l’entrée de la rue des Acacias pour sécuriser le passage des enfants.

En ce qui concerne l’aménagement de la placette sur la parcelle communale 105 en section 15 devant le n° 7 rue d’offenheim, le projet de kiosque à livres est abandonné au profit d’un espace plus petit, délimité en pavés, avec un banc public, un arbre et un lampadaire d’éclairage public. Le Maire rappelle que les sorties de garage ne sont plus traitées en pavés mais en enrobés.

La plate-bande face à l’agence du Crédit Mutuel à l’intersection RD 31 rue Principale/RD 64 rue d’Offenheim pourra être supprimée ou réduite.

Les charges minérales de couleur appliquées au niveau de toutes les intersections de la RD 64 devront être prolongées aux entrées des rues du Mühlrain, du Houblon, de la Citadelle, de la Moutarde et de la rue des Acacias. En outre, les extrémités des plateaux en charge minérale seront matérialisées par des dents de requins dans la rue d’Offenheim.

Le chiffrage provisoire des travaux est arrêté à 435 000 € HT pour la part communale et à 43 000 € HT pour la part départementale qui comprend le remplacement du revêtement de la chaussée. Ce projet peut bénéficier en outre de la subvention du Conseil départemental au titre du Fonds de solidarité communale plafonné à 100 000 € pour un projet unique à réaliser entre 2018 et 2021. Toutefois, la délibération arrêtant le plan de financement et le coût définitif du projet pour l’obtention de la subvention sera prise lors d’une prochaine séance après remise à jour du chiffrage par le maître d’œuvre.

### **Cimetière communal**

L’avant-projet définitif ayant été validé en séance du 6 septembre dernier, la phase de lancement de la procédure du marché en procédure adaptée pourra démarrer sous peu avec la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises. Il avait été projeté d’organiser des visites dans des cimetières pour arrêter le choix du futur mobilier funéraire (colombariums, cavurnes...) du cimetière communal. Mme ZEISSLOFF souhaite que cette initiative puisse se concrétiser bientôt.

### **Ecole élémentaire**

Suite aux dégâts des eaux provoqués par la crue du Leisbach le 1<sup>er</sup> juin 2018 dans le local technique au sous-sol de l’école élémentaire, une indemnité de 2 474 € a été accordée pour ce sinistre par l’assureur de la commune. A ce jour, une somme de 1 839 € a été débloquée dans l’attente de l’envoi des factures définitives.

Pour percevoir le reliquat d'indemnité de 635 €, il est nécessaire d'engager des travaux complémentaires de ragréage du sol s'élevant à 1 008 € TTC. A ce jour, la dépense totale acquittée pour le poste « dommages au sol » est de 1 280 € pour le nettoyage et l'assèchement du sol. Le conseil municipal sur proposition du Maire se prononce donc pour l'exécution des travaux complémentaires de ragréage du sol du local technique de l'école élémentaire.

## **2. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Suite à l'enquête publique sur le projet du PLUi arrêté, le rapport de la commission d'enquête publique est tenu à la disposition des administrés en Mairie de Pfulgriesheim. Toutes les observations consignées pendant l'enquête ont fait l'objet d'une réponse. Les doléances portant sur les terrains en zone U situés en limite de la zone IAU « Kleinfeld » à Griesheim-sur-Souffel ont été prises en compte dans la mesure où tout nouveau projet d'urbanisation ne doit pas avoir pour effet d'enclaver des terrains situés en zone constructible. Les commissaires enquêteurs ont émis des recommandations, mais pas de réserves, de sorte que le Plan local d'Urbanisme intercommunal devrait entrer en vigueur à la fin de l'année.

Toutefois, un courrier de l'Association pour la Sauvegarde des Maisons Alsaciennes (ASMA) du 25 septembre 2019 est parvenu à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland par l'intermédiaire d'un cabinet d'avocats et souligne que le travail de repérage, d'identification et de protection du patrimoine bâti remarquable par l'instauration d'une réglementation plus contraignante notamment pour les corps de ferme et les maisons à colombage, qui constitue l'une des orientations du PADD, a été négligé voire ignoré par certaines communes, ce qui entache d'irrégularité le futur PLUi à approuver. L'ASMA indique donc qu'elle se réserve la possibilité de former un recours contentieux contre le futur PLUi qui serait adopté en l'état.

### **Aménagement de la future zone à urbaniser « Meyeracker/Kleinfeld » au PLUi**

Suite à la réunion de travail du 1<sup>er</sup> octobre avec les membres du conseil municipal, le Maire expose les différentes possibilités d'aménagement de la future zone à urbaniser du Meyeracker (à Pfulgriesheim)/Kleinfeld (à Griesheim-sur-Souffel) qui s'offrent à la commune :

- l'aménagement de la zone par un promoteur immobilier qui aura fait l'acquisition du foncier ;
- l'acquisition du foncier par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF) pour le compte des communes de Pfulgriesheim et de Griesheim-sur-Souffel et la réalisation de l'opération par un aménageur pour le compte des communes en maîtrise d'ouvrage conservée, ou par un concessionnaire dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage transférée au concessionnaire d'aménagement ;
- la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC), de la compétence de la Communauté de communes pour les ZAC supérieures à 1 hectare, qui priverait les communes des recettes de la taxe d'aménagement sur les futurs permis de construire autorisés dans la zone. En effet, dans le cas d'une ZAC réalisée par un concessionnaire, qui est l'hypothèse retenue par l'intercommunalité, le concessionnaire prend en charge le coût des équipements publics (extension des réseaux, construction des voies publiques...) et dans ce cas les constructions sont exonérées du paiement de la taxe d'aménagement aux communes du lieu de leur implantation.

Le Maire propose d'organiser le 29 octobre une réunion conjointe avec les élus de Griesheim-sur-Souffel pour rencontrer le promoteur DELTA AMENAGEMENT qui dispose de promesses de vente sur une partie des terrains situés à Pfulgriesheim au lieu-dit Meyeracker. Il rappelle que la commune ouvre également une liste pour les personnes de Pfulgriesheim qui souhaiteraient acquérir des terrains dans la future zone à urbaniser. Enfin, un projet de travail approfondi sur l'aménagement de la zone et le chiffrage du coût de l'opération va être mené par un groupe d'étudiants en Master 2 d'urbanisme dirigés par M. David ECKSTEIN qui a diligenté une partie des études du PLUi et qui intervient en sa qualité de professeur et membre du jury dans le cursus universitaire de son groupe d'étudiants. Des rendez-vous ont été pris le 17 octobre, le 28 novembre et enfin le 19 décembre 2019 pour la restitution orale en Mairie du travail effectué par les étudiants.

## **3. ADHESION DE LA COMMUNE AU CONTRAT DE PREVOYANCE MUTUALISE 2020-2025 DU CDG 67**

Ce point présenté en séance du conseil municipal du 6 septembre dernier est validé par une délibération prise à l'unanimité, suite à l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Pour mémoire, la délibération vaut adhésion de la commune de Pfulgriesheim à la convention de prévoyance mutualisée souscrite par le Centre de Gestion avec le groupe COLLECTEAM-IPSEC en vue de faire bénéficier ses agents d'une assurance prévoyance couvrant les pertes de revenus liées aux maladies, aux accidents, à l'invalidité ou au décès pour la période 2020 à 2025 et engagement à verser une participation financière mensuelle de 25 € pour un agent à temps plein qui cotise au titre de l'assurance prévoyance. Le montant de l'aide est proratisée en fonction du coefficient d'emploi si l'agent travaille à temps non complet.

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Club des Arts Martiaux de Dingsheim-Griesheim sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'année 2020 afin d'équilibrer son budget pour l'organisation de la journée du Japon dimanche 17 mai 2020 de 8 h 30 à 18 h 30 au centre culturel de Griesheim-Dingsheim. Le Maire propose de prendre attache avec le SIVOM la Souffel qui a également été sollicité pour contribuer à l'équilibre financier du budget de cette manifestation.

#### **5. BIC DE DECEMBRE**

La réunion de la commission d'élaboration du BIC de Noël aura lieu lundi 28 octobre 2019 à 19 h. Le calendrier très contraint pour la fin de l'année requiert une remise des articles pour le 20 novembre, la dépose de la clé USB chez l'infographiste le 25 novembre et la validation du BAT au plus tard le 10 décembre compte-tenu du délai d'impression de 10 jours pour une distribution le vendredi 20 décembre ou le lundi 23 décembre 2019.

#### **6. PREPARATION DU REPAS DE NOEL DES AINES**

Le repas des aînés aura lieu dimanche 8 décembre à 12 h à la salle des fêtes communale. Le repas sera fourni cette année par le boucher-traiteur « Le Landhof » de Saessolsheim qui fait de la vente ambulante dans la commune tous les jeudis après-midi de 16 h à 19 h sur la Place de la Mairie. La carte de Noël n'est pas encore disponible. Une animation musicale sera également au programme sans plus de précisions pour l'instant.

#### **7. RECEPTION DU NOUVEL AN**

La date de la réception du Nouvel An 2020 a été annoncée au vendredi 3 janvier 2020 dans le BIC de juillet 2019. Les modalités d'organisation (envoi des invitations, commandes...) devront être réglées à la mi-décembre.

M. Paul LOSSEL arrive en cours de séance.

#### **8. DIVERS**

##### **Subvention exceptionnelle du Conseil départemental**

Le Maire informe les conseillers municipaux de la teneur du courrier du Conseil départemental reçu le 9 octobre relatif au doublement de l'aide maximale de 100 000 € au titre du Fonds de Solidarité communal. Pour mémoire, la première enveloppe de 100 000 € pour la période de 2018 à 2021 servira à financer le projet de rénovation de la RD 64 et de ses extensions (voir point n° 1). La seconde enveloppe ouverte à titre exceptionnel pour le même montant plafonné à 100 000 € pourra concerner un nouveau projet engagé suite au renouvellement du conseil municipal à condition que le dossier complet pour la demande de subvention soit adressé au Département au plus tard en octobre 2020. Le nouveau projet devrait donc être mené au stade de l'avant-projet et du chiffrage définitifs entre les mois d'avril et d'octobre 2020 dans un laps de temps très limité. Une réflexion va être engagée autour de différents projets qui pourraient être éligibles à cette subvention exceptionnelle. Peuvent être concernés, à titre d'exemple, les projets d'extension et de réhabilitation d'équipements existants, de voirie, de rénovation d'éclairage public, de rénovation du patrimoine, ou de création de nouveaux équipements qui répondent à un besoin non couvert.

##### **Nid de guêpes dans la maçonnerie du mur du local à vélos de l'école élémentaire**

Depuis le début du mois d'octobre, des guêpes s'infiltrèrent dans la salle de classe de M. FREYD à l'école élémentaire. Le nid a été localisé dans la maçonnerie du mur du local à vélos de l'école élémentaire, mais la neutralisation à distance avec des produits de désinsectisation ne donne pas de résultats probants. Pour agir efficacement, il conviendrait de scier un pan de mur, de refermer proprement l'ouverture après l'extraction du nid et de colmater les ouvertures dans la toiture du local à vélos. Il est à noter que pour ce type de problématique, la commune n'est pas indemnisée par son assureur. Les Adjoints au Maire suivent ce dossier.

### **Coulée de béton en haut de la rue de la Moutarde**

Le Maire informe l'assemblée qu'un camion malaxeur de la société Beton Fehr de Reichshoffen a remonté la rue de la Moutarde à partir de la rue d'Offenheim et a perdu un peu de béton liquide sur la chaussée à l'intersection de la rue de la Moutarde et de la RD 31 rue Principale le 9 août 2019. Après deux lessivages faits le 9 et le 14 août, il a été constaté que du béton résiduel adhère encore à la chaussée. Un constat amiable a été dressé le 14 août, suivi d'une expertise le 17 septembre au cours de laquelle les métrés pour la réfection de la voirie ont été arrêtés. Le devis de 17 670 € TTC établi par la société SATER de Soufflenheim a été refusé par l'assureur de la société Béton Fehr. Un second devis sera donc demandé à la société COLAS EST qui a réalisé les travaux de réaménagement de la voirie RD 31 et du carrefour en 2017.

### **Cessation d'activité de la société Alfred ROTH électricité de Lampertheim**

Par courrier du 26 août dernier M. Alfred ROTH a annoncé la cessation de l'activité de sa société, partenaire fidèle de la commune depuis de nombreuses années, tant pour les dépannages électriques au sein des bâtiments communaux que pour la révision des lampadaires d'éclairage public. La commune a fait appel à la société S2EI de Niederhausbergen pour faire une tournée de reconnaissance le 10 octobre afin d'identifier et de remplacer toutes les sources lumineuses non fonctionnelles. Ses agents sont intervenus le 11 octobre notamment dans le quartier de la rue du Heuberg pour remettre l'éclairage public en service après des semaines de « black out » suite à l'interruption du service dû à la fermeture de la société d'électricité ROTH. En outre, un devis a été validé auprès de cette société par M. le Maire afin d'équiper sept lampadaires d'éclairage public, dans la rue de Lampertheim entre le carrefour Mairie et la rue de la Poste, avec des prises de courant pour guirlandes lumineuses. En ce qui concerne les interventions électriques à faire dans les bâtiments publics, un rendez-vous a été pris avec la société VEIT de Niederhausbergen le 16 octobre prochain.

### **Réunion avec Mme Nadine BASTIEN, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Truchtersheim-Kochersberg**

A l'initiative de M. le Maire, une réunion de présentation de l'étude de faisabilité du projet de réhabilitation des locaux de l'école maternelle et de création d'une structure d'accueil périscolaire s'est tenue vendredi 11 octobre à 16 h 45 avec Mme Nadine BASTIEN, IEN du secteur de Truchtersheim-Kochersberg, les enseignants de l'école maternelle, Mme Gaëlle HILBERT du CAUE qui a réalisé l'étude, Mme Céline ZEISSLOFF de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, le Maire et les Adjointes. Le projet a été bien accueilli par les différents interlocuteurs. La prochaine étape consiste en l'approbation du projet de faisabilité par la Communauté de communes et le lancement de la phase opérationnelle avec la recherche d'un maître d'œuvre pour cette opération.

### **Etat d'avancement de la construction de l'autoroute de contournement Ouest de Strasbourg (ACOS)**

Une réunion d'information et d'échanges est organisée dans les locaux du groupe VINCI à Duttlenheim mardi 15 octobre 2019 à 17 heures.

### **TOUR DE TABLE**

M. Claude AFFOLTER Adjoint au Maire informe l'assemblée qu'un tracteur remorquant une citerne d'eau appartenant au groupe VINCI fait régulièrement des manœuvres sur le parking du stade municipal. Le revêtement du parking n'est pas adapté pour supporter de telles charges ; une attention toute particulière devra donc être apportée à ces rotations.

M. Bertrand MEYER informe l'assemblée que la RD 41 entre Oberhausbergen et Stutzheim-Offenheim est fermée à la circulation pour les besoins du chantier de construction de l'ACOS jusqu'au 22 novembre 2019.

M. Sébastien DURST demande qu'un élagage soit fait du côté de l'escalier du sentier du Heuberg. Il sera pris attache avec le paysagiste M. PETITJEAN de Rangen qui fera par ailleurs un nettoyage de la végétation le long du sentier entre l'école maternelle et la rue de Griesheim et une taille des thuyas au presbytère.

M. Claude AFFOLTER propose de solliciter les services de M. Alexandre ZIMMERMANN élagueur à Durningen pour élaguer les bouleaux aux abords des hauts projecteurs du stade municipal et de M. Paul LOSSEL pour couper les grands peupliers potentiellement dangereux.

M. Sébastien DURST rappelle que la prochaine tournée du ramoneur aura lieu du 21 au 25 octobre. Il souhaiterait que l'une des deux tournées organisées dans la commune ait lieu au moins en dehors de la période de chauffe et a fait part de cette doléance à la société Ramonage Fischer de Bouxwiller qui intervient dans la commune.

Mme Corinne ZEISSLOFF informe l'assemblée que trois habitants de Pfulgriesheim sont convoqués devant le Tribunal Administratif de Strasbourg le lundi 14 octobre suite à une manifestation pacifique anti-GCO dans la commune de Mundolsheim qui avait été déclarée illégale par le Maire et invite les conseillers municipaux à exprimer leur soutien aux intéressés par leur présence au tribunal.

M. Paul LOSSEL informe qu'il a remarqué une mauvaise synchronisation entre l'allumage et l'extinction des luminaires d'éclairage public dans la rue de la Vallée.



Mme Elodie ROTH souhaite que de petits travaux soient faits pour recoller le revêtement de sol de l'aire de jeux de la rue de la Colline et remettre en état la clôture le long du sentier piétonnier menant à l'école maternelle (piquets à redresser et à rajouter pour fermer les ouvertures).

Mme Marie-Madeleine MARTIN signale qu'un oiseau cause de dégâts dans le crépi de la façade du logement communal au 5 rue de Truchtersheim. Il conviendrait d'utiliser une nacelle pour atteindre la brèche et la colmater. Aucune décision n'est prise à ce sujet.

Les prochaines séances auront lieu les vendredis 8 novembre et 6 décembre 2019.

La séance est levée à 23 h.

Nom - Prénom	Fonction	Emargement
JACOB André	Maire	
AFFOLTER Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BAUER Liliane	2 <sup>e</sup> Adjoint	absente excusée
DURINGER Gérard	3 <sup>e</sup> Adjoint	
MARTIN Marie-Madeleine	Conseillère municipale	
LOSSEL Paul	Conseiller municipal	absent excusé
ZEISSLOFF Corinne	Conseillère municipale	
HENNIG Jean-Marc	Conseiller municipal	
MEYER Bertrand	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Christian	Conseiller municipal	
DURST Sébastien	Conseiller municipal	
MEHN Michèle	Conseillère municipale	absente excusée
MICHEL Stéphanie	Conseillère municipale	absente excusée
ROTH Elodie	Conseillère municipale	